

ACCORD SAGES-FEMMES

POURQUOI LA CGT N'A PAS SIGNÉ

Après un peu plus d'un an de très forte mobilisation, la profession sages-femmes vient de se voir imposer une amorce de « protocole » d'accord validé par certains syndicats.

Nous avions envoyé le matin même, la réponse de l'UFMICT CGT vis-à-vis des propositions du ministère.

Elle est négative, à notre grand regret, sauf en ce qui concerne :

- ► la 6^{ème} année qui doit être rémunérée et constituée essentiellement de stages internes et déboucher sur une thèse d'exercice
- ► la création de la filière médicale pour la FPH, qui doit être étayée par de nombreuses mesures spécifiques et reposer sur un dispositif juridique adapté

Depuis la grande manifestation nationale d'octobre, et même depuis les deux réunions d'annonces du ministère, nous n'avons pourtant jamais rompu le dialogue, ni cessé de tenter de faire monter les propositions du gouvernement.

Nous avons fait de nombreuses propositions, proposé certaines pistes.

Force est de constater que nous, comme l'ensemble de la profession, n'avons pas été entendus sur la plupart des points, ou alors bien trop insuffisamment ou trop imprécisément.

Les propositions ressemblent plus à une application du volet 2 du Ségur aux sage-femmes qu'à un repositionnement de la profession dans sa catégorie.

Nous avions prévenu nos partenaires : l'entrée de certaines organisations (dont certaines n'ont pas envoyé de sages-femmes au ministère) risquait fortement de mener à ça.

Les propositions, si elles sont fixées ainsi, ne reconnaîtront donc pas la profession des sagesfemmes pour ce qu'elle est :

- > Une profession médicale à part entière
- Une profession qui doit pouvoir exercer dans de bonnes conditions et avec des effectifs suffisants
- Une profession qui doit pouvoir exercer et assumer librement et pleinement l'ensemble des champs de ses compétences et pratiques
- Une profession qui soit enfin reconnue justement et qui pèse partout dans les structures où elle est présente

La signature type Ségur interdit aux futurs signataires de s'abriter derrière l'espoir que ces mesures seraient une étape provisoire vers un plus : sans forte mobilisation, l'accord va s'opposer pour longtemps aux justes demandes des sages-femmes et ils devront démocratiquement assumer leur position.

- La lutte n'est cependant pas terminée : cet accord repose peu sur la profession.
- Rien n'est définitif et de toute façon, de nombreuses choses restent encore à définir et à obtenir.
 - Nous nous joignons donc à l'appel à la mobilisation de ce week-end noir, les 27 et 28 novembre 2021.
 - Un préavis spécifique sages-femmes est déjà édité.

Restons unies et déterminées, notre cause est juste et légitime pour nous et les femmes, nous ne renoncerons jamais.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Adresse:	
	Ville :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufmict@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 57

-édération CGT Santé et Action Sociale 11/2021 - Ne pas jeter sur la voie publique